

Ref : AT/DO23/SDT/DRA/RU/144/2023

Annaba le 21/08/2023

A

Monsieur : BOUZEBDA KARIM
CITE OUED EL FORCHA BL 19 N 375 ANNABA

Objet : Mise en demeure N°03

Projet : Travaux ODN Cité 100 Logements (Promo FILALI Mounir)

Bon de commande N° : 230250 du 04/04/2023, ODS N° : 86/2023 du 04/04/2023.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, dont la réception du projet n'a pas été prononcée lors de la sortie de vérification effectuer en date du 02/08/2023 suite aux réserves majeures qui ont été constatées, ce qui empêche l'exploitation du réseau réalisé et ce malgré les deux mises en demeure adressée à l'encontre de votre entreprise.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la troisième fois, en vue de nous livrer le chantier dans un délai de 24 heures, à défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

2023 22



Directeur Opérationnel Annaba
Par Interim

Signé : H. ZEGHIB